

# Compte rendu du 1<sup>er</sup> Conseil d'école du 18 octobre 2018 de l'école primaire Ferdinand Buisson,

**Présents :** Mme la Directrice : Mme Girard, Maire-adjointe : Mme Le Vavasseur

Les enseignants : M. Laurent Viaud, Mmes Carole Poulizac, Patricia Cahu, Laetitia Beis-Fougère, Louiza Haddad, Marion Lecygne, Caroline Pinkham, Laetitia Hallet, Nathalie Richard, Karine Rigommier, Sophie Coucaud, Vanina Sanna, Sandrine Dubois.

Parents délégués CAAPE : Mmes Carole Lasseur, Elodie Poirier, Laetitia Bourguelat, Virginie Bouhafa-Guyard, Pascale Carrel, Anne Abou-Mrad, Julia Puente-Estevez, Michèle Hupelier-Poisson, Maria Garcia, Denise Ceril

Parents délégués FCPE : M. François Perreau, Mmes Sandrine Tusseau, Lydie Blasque, Nathalie Nait Mouloud

**Excusées** : Mme l'inspectrice de l'éducation nationale Natacha Charton, Mmes les enseignantes Marie Ingold, Emmanuelle Guinault

## 1. Cadre institutionnel

- a) Elections des représentants de parents d'élèves : Le vote a eu lieu le vendredi 12 octobre 2018 avec un taux de participation de 42,86 % (36,48 % en 2017). Les votes par correspondance ont été importants. Le conseil se réjouit que la participation ait augmenté. Il y a eu 234 votants sur 546. 24 votes blancs ou nuls. 210 suffrages exprimés. La CAAPE a obtenu 10 sièges et la FCPE a obtenu 4 sièges.
- b) Effectifs de la rentrée 2018 - Structure de l'école : au 5 novembre 2018, l'école accueille 352 élèves dans 14 classes : Grande Section à 27, 3 CP à 22, CE1-CM1 à 24 (12-12), 2 CE1 à 26 et 24, 2 CE2 à 27, 2 CM1 à 26, CE2-CM2 à 25 (9-16), 2 CM2 à 29 et 25. Pour l'an prochain, les prévisions sont plutôt à la baisse, avec le risque de fermeture d'une classe. L'année suivante, une classe voire deux devrait ouvrir (cela dépend des prochains effectifs de la maternelle des Myosotis, et aussi des programmes immobiliers dans le voisinage).
- c) Rappel des horaires et responsabilités : les horaires de la sortie de l'école sont 11H30 et 16H30. Les retards des parents et nounous à ces horaires ont engendré des situations impossibles à gérer. Il est donc rappelé que la responsabilité des enseignants s'arrête aux heures des sorties : l'enfant est ensuite sous la responsabilité de son parent même si celui-ci est en retard. L'école ne peut prendre en charge les enfants dont les parents sont en retard, et le personnel communal non plus si l'enfant n'est pas inscrit au périscolaire. A partir de maintenant, dans les cas de retard à la sortie de l'école, l'enfant attendra son parent devant l'école. NB : exception faite pour la classe de Grande section, les enfants seront récupérés par les parents auprès de l'enseignant en mains propres.
- d) Sécurité : L'exercice incendie du 13/09/18 s'est bien passé. L'évacuation totale des locaux a été faite en 2 min 10. L'exercice PPMS intrusion du 06/11/18 s'est bien passé aussi du côté des enfants. Du côté des adultes : certaines caches et attitudes sont à retravailler. Le prochain exercice sera un PPMS confinement.
- e) Interdiction du téléphone portable par circulaire ministérielle. Cette interdiction concerne les écoles élémentaires et les collèges. Cette circulaire (n° 2018-114 du 26-9-2018) interdit les téléphones portables et inclut aussi les tablettes, les montres connectées et tout autre objet connecté, dans l'école ainsi qu'en voyage scolaire. NB : il peut y avoir exception quand un élève porteur de handicap en a besoin dans le cadre de son Projet d'Accueil Personnalisé (PAI). La possession et l'utilisation entraînera la confiscation de l'objet et la récupération sera effectuée par les parents. Cette interdiction est donc intégrée au règlement intérieur.
- f) Règlement intérieur, lecture et approbation : Des changements ont été apportés sur les points suivants :
  - Les horaires (modifiés suite au changement des rythmes scolaires)
  - Les règles de vie à l'école (précision de ce qui est autorisé et interdit d'apporter à l'école, le troc est interdit).
  - Interdiction des portables et des objets connectés (voir paragraphe e))
  - La partie périscolaire (garderie, cantine, étude) a été enlevée du règlement intérieur, puisqu'elle ne concerne pas le règlement de l'école proprement dit.

- La nécessité d'assurance (responsabilité civile et individuelle accident) a été mise en gras, car trop d'enfants transmettent une attestation d'assurance non conforme. L'attestation doit obligatoirement mentionner l'assurance « Responsabilité Civile » et « Individuelle accident ». Sans cette assurance les enfants ne peuvent participer à certaines sorties scolaires prévues durant l'année.

- Une infirmière est présente à l'école tous les lundis après-midi (tests audition, vue, etc. sur tous les CE2, ainsi que sur certains élèves sur demande des enseignants).

- La directrice insiste pour que tous les vêtements soient marqués au nom de l'enfant. Elle déplore qu'il y ait tant de vêtements laissés et non récupérés.

**Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité par le conseil d'école.**

## 2. Vie de l'école

- a) Accompagnement des élèves en difficulté (APC, RASED) : l'école dispose seulement d'une psychologue du Réseau d'Aide aux Elèves en Difficulté (RASED) le jeudi 10H30 à 16h30. Quant à l'aide personnalisée (APC) dispensée par les enseignants, elle est destinée cette année uniquement à renforcer la lecture. Les autres difficultés sont traitées pendant la classe.
- b) Festival du livre : il aura lieu du 26 au 30/11/18. La vente et l'ouverture aux parents aura lieu le 30/11/18 de 16H30 à 19H. Un atelier d'écriture sera organisé dans toutes les classes pendant la semaine avec un intervenant.
- c) Photographie (classe et individuelle) : Les photos sont prévues le jeudi 15/11/18.
- d) EPS : La 1ère période a été principalement prise par la préparation du cross. Le cross s'est déroulé le 15 octobre 2018 à la Mare Adam. Merci aux parents-supporters le jour du cross. Les enseignants déplorent cependant qu'il n'y ait pas eu de poste de secours et que la joelette ait été indisponible pour la participation au cross d'un élève porteur de handicap. Prochain cycle : Les CP vont faire des jeux d'opposition. Les CE1 du sport avec du petit matériel et du tir à l'arc. Les autres niveaux feront du squash, du tennis et du badminton. PISCINE : L'activité concerne les 3 classes de CP, les 2 CE1 et le CE1-CM1, de septembre à janvier, soit 16 séances. C'est un nombre suffisant de séances pour progresser. Les enfants après évaluation ont été répartis en 3 groupes de niveaux, l'encadrement est suffisant et les transports en car donnent satisfaction.
- e) Musique : Mme Allayrangue professeur au conservatoire dirige l'activité chorale avec les CE1 au 1<sup>er</sup> trimestre, avec les CP au 2<sup>nd</sup> trimestre. Elle s'occupe aussi du projet de comédie musicale sur Paris avec les CM1, qui se terminera par une représentation à l'Atrium le 18/04 /19 et inclura des saynettes jouées par les CE1 dans leur module artistique théâtre du projet d'école art. Les CE2 font une chorale sur le thème de l'été. Pour les autres classes, les enseignants travaillent dans leur classe.
- f) Projets de classe : La classe externée de CM1 se déroulera du mardi 11/06 au samedi 15/06/19. Comme l'an dernier, le séjour aura lieu au domaine de l'abbaye de Saint-Maur dans le Maine-et-Loire. Il est prévu la visite de deux châteaux et d'un village troglodyte. Les activités proposées seront : équitation (Mme Haddad), sculpture (Mme Dubois) et cinéma (Mr Viaud).
- g) Coopérative scolaire : Mme Hallet fait le bilan : 2 788 euros pour le premier appel aux dons. Ces dons ont permis le paiement des sorties cinéma cycle 3 et cycle 2, l'achat de petit matériel, et servira pour les futurs spectacles. Un deuxième appel sera effectué pour les sorties de fin d'année.

## 3. Environnement périscolaire

Ce point a été supprimé de l'ordre du jour. Il est prévu une réunion avec le Directeur du Périscolaire, le Responsable référent et les délégués de parents d'élèves en novembre 2018 pour faire le point sur les temps périscolaire (Garderie/Cantine/Etude).

Un avis a été demandé aux enseignants concernant les études : le conseil se réjouit du mélange des CP et CM2 dans la même étude, qui facilite l'organisation du travail de tous.

**Pour tout souci sur les études du soir, le signaler à M. BARBANS, responsable du périscolaire à Ferdinand Buisson.**

#### **4. Questions à la mairie**

- a) Travaux réalisés cet été : Rénovation des toilettes, réfection de la plonge et du sol de la cantine, changements des poubelles (système anti-rats).
- b) Projet d'agrandissement de l'école, point d'avancement : Le projet consiste à refaire les toilettes, casser les deux préaux, et ajouter deux salles supplémentaires plutôt destinées au périscolaire mais pouvant accueillir aussi des classes. Mme Le Vasseur informe qu'une étude de faisabilité a été faite, et que 4 projets ont été proposés. La mairie a demandé leur avis à la directrice de l'école et au directeur du périscolaire. Maintenant, la mairie va constituer le financement, incluant une subvention triennale du département, puis il faudra lancer l'appel d'offres. La construction commencerait a priori en 2021.
- c) Les parents demandent à la mairie l'installation de bordures pour les espaces végétalisés sur les trottoirs devant l'école, car s'y trouvent souvent des excréments d'animaux. Mme Le Vasseur va voir avec les services techniques ce qui peut être fait.

#### **5. Questions des parents**

- a) Sécurisation du passage piétons provisoire (travaux) : les parents attirent l'attention sur le passage piétons provisoire devant le chantier du 264 avenue Roger Salengro près de « Kiloutou ». Il est très dangereux car pas signalisé et peu visible et émerge entre des voitures garées. Voir s'il est possible de mettre un feu clignotant pour attirer l'attention sur ce passage piétons. De plus, les barrières amovibles ne sont pas respectées par les voitures qui se garent sur ce passage. Mme Le Vasseur fait remonter rapidement ces remarques au département, qui a la responsabilité de l'avenue.
- b) Cars de transport scolaire pour la piscine et pour l'EPS : Maintenant les cars sont très ponctuels. Tout le conseil d'école s'en réjouit, après les problèmes des années précédentes. Certains conducteurs font preuve de professionnalisme et même de dévouement. Mme Le Vasseur rappelle que si un problème survient, il faut le remonter à la mairie qui se plaint alors à la société de transport et peut engager des pénalités.
- c) Ligne pédibus à réactiver : certains parents ont demandé réactiver le pédibus, la mairie soutient cette action. Plusieurs lignes peuvent être recrées. Du côté rive droite comme rive gauche. La mairie indique qu'elle a souscrit une assurance qui couvre les parents accompagnateurs. Les deux associations de parents vont sonder les parents pour pouvoir relancer cette initiative et recenser les trajets possibles et les volontaires.
- d) Remplacements d'enseignants du CM2 : Après un problème d'affectation d'un enseignant en début d'année et après un remplacement temporaire, une enseignante a été affectée. Cette enseignante est actuellement en arrêt maladie pour 1 mois. Le remplaçant est intervenu le matin même et restera jusqu'au retour de l'enseignante malade.
- e) Goûter à la fin du cross : Certains enfants pensant avoir un goûter après le cross n'avaient pas prévu de goûter proprement dit l'après-midi et ont été déçus de n'avoir qu'une madeleine et du chocolat chaud. L'an prochain, il faudra bien signaler que ce qui est offert après le cross n'est pas un goûter mais une collation.

*La séance est levée à 19 h 35.*

#### **Secrétaires de séance**

Les délégués de parents FCPE

Le prochain conseil d'école aura lieu Vendredi 15 mars 2019 à 18 h 15